
Renvoi au comité d'instruction publique de la lettre du commissaire des guerres Chancy concernant le trait de courage du citoyen Adam, chasseur à cheval du 9^e régiment, compagnie de Braudigny, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'instruction publique de la lettre du commissaire des guerres Chancy concernant le trait de courage du citoyen Adam, chasseur à cheval du 9^e régiment, compagnie de Braudigny, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 169;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23670_t1_0169_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

« Graces vous soient rendues, disent-ils, immortels législateurs, vous avez conservé la morale, et vous avez assuré le bonheur. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Quingey, 13 mess.] (2).

« Votre decret du 18 floréal a vengé la Raison et la Verité, et a aneanti pour jamais le fanatisme dans le district; des le moment ou les pretres ont entendus proclamer l'existence de l'etre supreme et de l'immortalité de lame, ils ont sentis que leur charlatanisme expiroit et qu'ils ne pouvoient plus maintenir les citoyens dans l'erreur; tous ceux qui y exersaient encore des fonctions y ont renoncés, et ont laisser substituer le culte de la verite a celui de la superstition.

Nous allons envoyer le restant de l'argenterie des cy-devant eglises a sa destination qui est de 255 marcs 3 onces 4 et le cuivre consistant en 1216 livres et demie, nous ne negligerons pas l'envoye des autres metaux dont nous ne connaissons pas encore le montant.

Les fetes decadaires se celebrent avec tout l'enthousiasme dont elles sont susceptibles, les citoyens y assistent, on y prononce des discours revolutionnaires ou de morale, la societé populaire de Quingey propage l'instruction autant qu'il est en son pouvoir; elle envoye tous les jours de Decade plusieurs de ses membres dans les campagnes reprendre les principes revolutionnaires et detruire les vieux prejuges de lignorance.

Graces vous soyent rendues immortels legislateurs, vous avez conservés la morale et vous assurez le bonheur. »

P.c.c. : TENAUD.

11

Le commissaire des guerres Chancy transmet à la Convention la conduite républicaine d'Adam, chasseur à cheval du 9^e régiment, compagnie de Braudigny, prisonnier et détenu malade dans un des hôpitaux de Guillaume-le-Despote, à la nouvelle de la mort de la veuve Capet.

Dans ce premier instant où la justice ne peut se taire, ce brave militaire appela toutes ses forces, se leva sur son grabat, et pour mieux être entendu, cria en langue allemande : *vive la République !* la première tête coupable est tombée : patience ! l'empereur, le roi de Prusse et tous les despotes y passeront à leur tour. Il fut mis dans les fers; on lui présenta l'image de la mort; on lui conseilla de se dire ivre. Non, non, dit-il; j'ai dit la vérité, je la répéterai par-tout. Il a bravé la barbarie de ses bourreaux. Pour le venger, les Français prisonniers comme lui, et à ses côtés, auroient provoqué sur leur tête le même sort. Il est encore en prison; et s'il n'est pas échangé dans ce moment, il est digne de l'être des premiers.

(1) P.V., XLI, 258. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(2) C 309, pl. 1201, p. 3.

Insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

12

La société populaire du canton d'Hauteville, département de l'Ain, félicite la Convention sur ses glorieux travaux, et annonce que l'empire du fanatisme est anéanti; qu'elle va envoyer à nos frères d'armes un don de 80 paires de souliers, 82 chemises, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (2).

13

La société populaire de Dieuze, département de la Meurthe, envoie à la Convention un extrait du procès-verbal de sa séance du 22 prairial, portant que le citoyen Prouvé, l'un de ses membres, fait don à la patrie du sixième d'une rente viagère et annuelle de 395 l. 5 s., à percevoir sur les ci-devant prévôt des marchands et échevins de Paris.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (3).

14

La société populaire de Lherm, département de la Haute-Garonne, écrit que ses concitoyens ne connoissent plus d'autre culte que celui de la raison et de la saine morale. Ils ont fourni à la patrie 80 défenseurs, non compris ceux de la levée en masse; ils ont déposé sur l'autel de la patrie 560 l.; ils ont fait passer au district 20 marcs d'argenterie, ensemble les cloches, cuivre et ornemens de leurs églises. Ils verseront leur sang pour le triomphe de la République et la sûreté de la représentation nationale. Ils félicitent la Convention d'avoir sauvé la patrie, l'invitent à rester à son poste pour le bonheur de l'humanité, et à n'accorder ni paix ni trêve aux tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Lherm, s.d.] (5).

« citoyens représentans du peuple français, Montagnards, sauveurs du peuple, au vous qui tennés ci

(1) P.V., XLI, 258. Bⁱⁿ, 3 therm. (1^{er} suppl^t). M.U., XLII, 88; Rép., n^o 218; Audit. nat., n^o 670; J. Paris, n^o 572.

(2) P.V., XLI, 259. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(3) P.V., XLI, 259. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(4) P.V., XLI, 259. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t). Voir ci-après, P. annexe.

(5) C 308, pl. 1193, p. 16.